

Le Communard

Feuille d'Infos Syndicales N°6 . Sept. 2003

EDITO

Une rentrée syndicale toute particulière puisque nous avons quitté officiellement la CFDT lors du Congrès extraordinaire du 24 juin 2003. Nous entrons dans une phase de réorganisation dans laquelle nous devons décider de notre réaffiliation à un autre syndicat.

Une rentrée sociale qui s'annonce mouvementée dans plusieurs secteurs :

- Le texte sur les retraites a été adopté et voté malgré une forte opposition populaire. La question est loin d'être résolue et la mobilisation se poursuivra. Plusieurs d'entre nous ont participé à de nombreuses manifestations. C'est un paradoxe de constater que cette impressionnante mobilisation (plus importante qu'en 1995) n'ait pas donné dans l'immédiat un meilleur résultat. Le rapport de force est enclenché et un retournement de situation n'est pas improbable.
- La lutte par les personnels de l'Éducation Nationale contre le plan Fillon et la loi de décentralisation ne s'est pas totalement arrêtée pendant les vacances scolaires et la reprise s'amorce.
- Les intermittents du spectacle ont montré cet été leur détermination face à une réforme qui programme la disparition de bon nombre d'entre eux. La CFDT a une nouvelle fois accompagné le gouvernement en signant cet accord inacceptable.
- Nous allons devoir faire face à bien d'autres attaques : se prépare sans aucune consultation, les réformes de la sécurité sociale, la privatisation des OPHLM, de l'EDF, des PTT... Autant de textes qui ne seront pas favorables à l'ensemble de la population et qui se traduiront par un appauvrissement, une diminution du pouvoir d'achat, la perte de l'accessibilité à des services publics de qualité. L'exemple de la ville de New York privée d'électricité dont la gestion est privatisée, la carence en personnel dans les hôpitaux publics et les maisons de retraite à l'origine de nombreux décès pendant la canicule ... doivent nous alerter.



(photos de vos collègues rassemblés pour dire NON au plan Fillon !).

Inter 87 . Mairie Isle

Nous sommes devant des choix importants à faire et qui nous concerne tous, salariés du public et du privé, retraités, étudiants, demandeurs d'emploi, précaires... C'est un véritable projet de société qui est mis en œuvre, projet libéral orchestré par le MEDEF, relayé par le gouvernement, accompagné par un ou deux syndicats minoritaires. Nous devons rester mobilisés si nous voulons stopper le dictat du marché sur l'intérêt général, maintenir nos acquis en matière de droits sociaux et les faire progresser sur le chemin de la solidarité et de l'égalité.

Les militants syndicaux et politiques font de plus en plus l'objet de poursuites judiciaires, cela rappelle le début du siècle où la simple expression contestataire ou la participation à une manifestation était sanctionnée par l'emprisonnement. Cette pratique est de nouveau d'actualité, nous le voyons lorsque cela est médiatisé (avec José Bové) mais beaucoup d'autres sont aujourd'hui concernés.

Le rassemblement de Millau a été un énorme succès, plus de 200 000 personnes venues dire que le monde n'est pas une marchandise. Tous les projets présentés par le gouvernement s'inscrivent dans une logique mondiale d'ouverture des services publics à la concurrence dont la répercussion est locale. La libération de tous les secteurs dont l'éducation et la culture sont à l'ordre du jour dans l'accord AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) qui sera discuté par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) à Cancun (Mexique) du 10 au 14 septembre. Dans un contexte économique incertain, l'augmentation du chômage, la baisse de la croissance qui ont pour conséquences la

diminution du pouvoir d'achat par l'augmentation des prix des services et des prix à la consommation seront des facteurs de tension sociale.

LA DESAFILIATION DU SYNDICAT CFDT INTERCO

Le congrès extraordinaire du 24 juin a officialisé notre désaffiliation de la CFDT Interco. Nous avons exposé les grandes lignes de désaccord :

- Nous rejetons le plan Fillon sur les retraites qui représente un projet de régression sociale.
- Nous estimons que le système par répartition est loin d'être sauvé et qu'une large porte est ouverte insidieusement à l'épargne salariale et à la capitalisation.

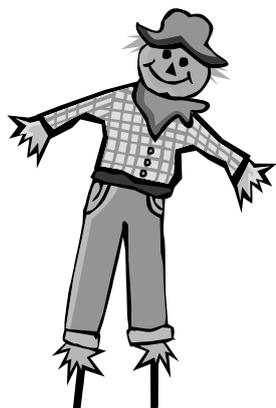
De nombreuses mesures de ce dispositif ne sont pas favorables aux salariés et aux retraités :

- La décote qui pénalise plus particulièrement les femmes qui se sont arrêtées de travailler pour élever leurs enfants
- Le temps partiel sera pris en compte au même niveau en nombre d'années que le temps plein, mais il faudra payer une surcotisation pour le financer. Même philosophie en ce qui concerne les années d'études qu'il faudra racheter. Le terme « PAYER » est omniprésent dans cette réforme, ce qui met en avant la sélection par l'argent.
- L'indexation sur les prix, c'est à dire sur l'inflation et non plus, comme c'était le cas auparavant, sur le salaire moyen. Ce dernier garantissait un meilleur niveau de pension. Cet élément est déterminant car, même en travaillant plus longtemps pour ouvrir la totalité des droits à la pension, il provoquera un appauvrissement progressif sur 10/15 ans.
- Nous constatons que le coût du déficit est totalement supporté par les salariés



et les retraités, par un allongement de la durée de cotisation et par la baisse du niveau de pension programmée.

- D'autres alternatives existaient pour financer les retraites (sachant qu'à ce jour avec cette réforme seulement 1/3 du financement est trouvé) aucune proposition n'a été faite du côté des prélèvements sur la valeur ajoutée, des cotisations patronales qui, nous le rappelons, sont gelées depuis 20 ans alors que dans la même période les cotisations salariales sont passées de 4,70% à 6,55%.
- Le niveau des richesses qui se mesure par le PIB (Produit Intérieur Brut) permettait d'englober les dépenses de retraite (le déficit est estimé à 2 points du PIB à l'horizon 2020 tous systèmes confondus et de 4 points à l'horizon 2040. 7 points ont été intégrés entre 1950 et 1995).



NOUS AVONS QUITTE LA CFDT

Après modifications statutaires, notre nouveau nom est « INTER 87 ». Il s'agit d'une période transitoire pendant laquelle il

faudra :

- Installer le nouveau local syndical attribué par le Conseil Général
- Gérer les problèmes de trésorerie liés à une procédure judiciaire dite de précaution intentée par la CFDT. Elle a eu pour effet de bloquer momentanément le compte bancaire.
- Préparer le contenu du prochain congrès du 7 novembre qui prévoit notre adhésion collective à un nouveau syndicat.

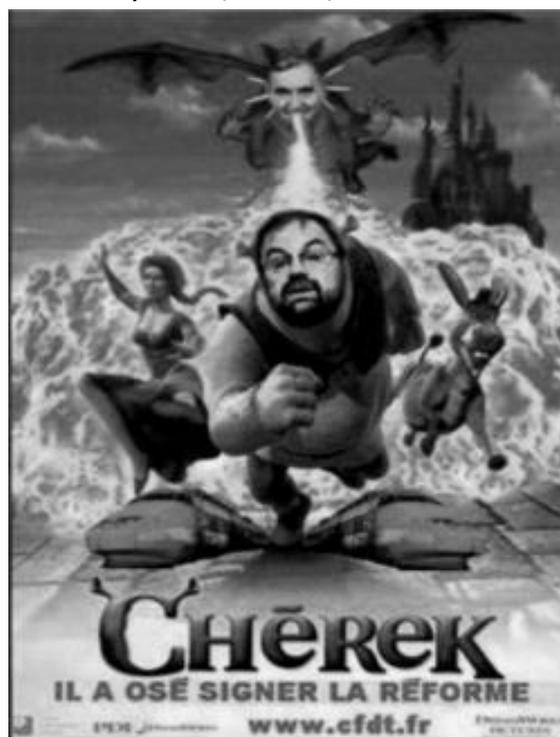
NB : La section Mairie d'Isle s'est prononcée lors du congrès extraordinaire pour une affiliation immédiate à un autre syndicat. Nous ne souhaitons pas nous retrouver dans une position intermédiaire qui fragilise et qui, comme nous le constatons aujourd'hui, entraîne des contraintes matérielles et financières. Notre position n'a pas été retenue.

La confédération CFDT fait pression sur les membres élus au bureau du Conseil Syndical Départemental. Il ne lui reste que ce recours face à un déferlement de démissions individuelles et collectives dans toute la France. C'est une preuve de sa déstabilisation. 1 ou 2 personnes sur plus de 500 adhérents laissent croire que la CFDT Interco Départementale existe toujours. C'est une affabulation car le congrès extraordinaire qui a été organisé démocratiquement dans les délais prévus par nos statuts est la référence juridique qui valide notre désaffiliation.

De ce fait, en attendant de faire le choix d'un autre syndicat lors du congrès du 7 novembre 2003, nous conservons notre représentation syndicale et nos mandats dans les CAP et CTP. Ils restent attachés aux personnes. Dans le cas de la section Mairie d'Isle où nous avons plus de 50 salariés et un CTP, les attributions d'Autorisations Spéciales d'Absences (Art.13 et Art.14) devraient être maintenues.

Nous persévérons dans notre démarche de défense des salariés et des services publics. Tous vos représentants syndicaux restent à l'écoute de vos préoccupations et de vos suggestions. L'Assemblée Générale du personnel organisée le 2 juin a réuni une quinzaine de personnes. Les explications fournies ont permis de mieux comprendre en quoi cette réforme des retraites se résume par la formule « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS ».

Un débat a eu lieu sur notre adhésion à un nouveau syndicat, la CGT, SUD ou la FSU.



Des informations ont été données pour mieux cerner pour chaque syndicat, leur visibilité, leur crédibilité, leurs prises de position pendant les grèves, leur représentativité, le fondement de leurs statuts...

N'hésitez pas à donner votre avis, à nous rencontrer pour mieux comprendre la situation, à apporter votre contribution et votre soutien.

INFOS PRATIQUES



Statut des techniciens supérieurs

Décret n°2003-150 du 20 février 2003 portant modification de dispositions statutaires relatives au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (Journal Officiel du 23/02/03).

Ce décret réforme le statut des techniciens territoriaux. Ces derniers sont désormais qualifiés de techniciens supérieurs et bénéficient d'un classement intermédiaire s'alignant ainsi sur les techniciens supérieurs de l'Équipement.

- Technicien supérieur : 13^e échelon de l'Indice Brut 322 majoré 307 à l'Indice Brut 558 majoré 472
- Technicien supérieur principal : 8^e échelon de l'Indice Brut 391 majoré 356 à l'Indice Brut 593 majoré 499
- Technicien supérieur chef : 8^e échelon de l'Indice Brut 422 majoré 374 à l'Indice Brut 638 majoré 533

SMIC

Il est revalorisé et son taux passe de 7,19€ à compter du 1^{er} juillet 2003. Le montant mensuel brut du Smic est donc porté à 1090,51€ pour 151,67 heures (base 35h).

Avancement de grade

- Agent de maîtrise qualifié : justifier au 1^{er} janvier de l'année de 3 ans de services effectifs en qualité d'Agent de maîtrise titulaire. Quota 25% de l'effectif global du cadre d'emploi.
- Agent de maîtrise principal : agents de maîtrise qualifié justifiant de 3 ans de services effectifs dans le grade au 1^{er} janvier de l'année.

Promotion interne

- Agent de maîtrise : justifier au 1^{er} janvier de l'année de 8 ans de services effectifs dans les grades d'agent technique, agent technique qualifié, agent technique principal et agent technique chef et avoir atteint le 5^e échelon de ces grades. Pas de quota.

UN JOUR FERIE EN MOINS ! UNE FAUSSE REPONSE A UNE VERITABLE QUESTION DE FOND

La suppression d'un jour de congé ne résoudra pas les problèmes d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées dans notre société. C'est une mesure inéquitable car la solidarité dont il est question ne concerne que les salariés.

Le MEDEF se réjouit déjà de cette annonce, en espérant en tirer encore plus de profits. C'est surtout une nouvelle opération de communication, voire de culpabilisation de la part du gouvernement pour nous faire oublier sa sous-estimation des effets de la canicule et son incapacité à répondre dans l'urgence. Oui à la solidarité envers nos anciens à condition qu'elle soit généralisée !

Les véritables enjeux revendiqués par les professionnels de la santé, les familles et les personnes âgées elles-mêmes sont :

- Mettre en œuvre des moyens matériels, humains et financiers
- Combler le manque de personnel dans les foyers logements et les maisons de retraites médicalisées (la situation n'a cessé de se détériorer depuis 10 ans au détriment des résidents).
- Valoriser les temps de relation et d'animation dans les institutions
- Rompre l'isolement et développer la solidarité de voisinage par une politique de maintien à domicile

